



**Monsieur le Préfet**

**Mesdames et messieurs les représentants du conseil départemental,**

**Monsieur le directeur académique,**

**Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,**

L'objet de ce CDEN est de faire un point d'étape concernant la réouverture des écoles et établissements scolaires. S'il est encore trop tôt pour faire un véritable bilan, nous pouvons déjà pointer quelques éléments saillants et examiner les questions qu'ils soulèvent pour l'avenir.

Cette période est difficile pour les enseignants, leur temps de travail combine très généralement présentiel et distanciel et empiète ainsi sur leur vie personnelle. Parmi eux, nous l'avons déjà dit mais nous le redisons encore ce jour, nous sommes inquiets pour les directrices et directeurs des écoles, qui ne comptent plus leurs heures pour organiser les équipes, contacter et gérer les familles ainsi que les mécontentements, travailler en lien avec les municipalités... Les directions les plus impactées sont les D2 et les D3, sans décharge hebdomadaire. Ne pouvant bénéficier de leur décharge mensuelle faute de brigades disponibles, elles doivent cumuler des missions de direction encore plus lourdes qu'habituellement, travail en présentiel et travail en distanciel. La réalité du travail nécessaire à la direction est attestée par les textes, qui prévoient de décharger d'enseignement pendant cette période tous les directeurs, sans limitation du nombre de classes. Pour ne pas pénaliser leurs élèves en minorant l'accueil, les directeurs des petites écoles ne se sont pas emparés de cette possibilité. Ils en payent le prix.

Nous comprenons, même si nous n'acceptons pas, qu'il y ait peu de solutions pour finir cette année, mais nous attendons une compensation à la mesure du lourd investissement de ces personnels : en terme de temps de décharge, et nous demandons solennellement que des facilités pour majorer les jours de décharge soient prévues pour la prochaine rentrée scolaire ; si l'urgence a pu imposer un cumul de travail « 3 en un », nous ne pouvons accepter que leur sens du devoir soit passé par pertes et profits avec le changement d'année scolaire. Par ailleurs, une reconnaissance de l'investissement des directeurs, au même titre que celle des enseignants qui ont assuré volontairement l'accueil des enfants de soignants et peuvent prétendre à une prime, ne serait que justice.

Au passage, parlons de cette prime d'accueil des enfants des personnels soignants : les écoles se sont organisées pour permettre un accueil le plus souple possible, dans l'intérêt des familles concernées, en faisant tourner au maximum les enseignants disponibles et volontaires. Et, rappelons-le, les enseignants volontaires furent nombreux ! Etrange remerciement de cet investissement collectif, le plancher de 4 journées effectuées par personne prive de prime de nombreuses équipes dont le seul tort a été de travailler... en équipe !

Autre sujet, autre inquiétude : nous sommes très dubitatifs devant les 4 possibilités d'accueil des élèves.

« Augmenter la capacité d'accueil pour une plus grande justice sociale », c'est ainsi que vous avez présenté, Monsieur le Directeur Académique, l'objectif des 2S2C lors du Groupement d'Appui Départemental la semaine dernière. Mais comment imaginer une mise en place de ce fonctionnement pour quelques semaines alors que les TAP avaient nécessités de longues concertations pour leur mise en place, dispositif qui s'était finalement soldé, rappelons-le, par un flot de licenciements des intervenants ? Comment envisager la signature d'une convention entre une municipalité et la Dsden tout en laissant toute la responsabilité aux équipes pédagogiques de ce temps « complémentaire » dans son objet, mais pourtant situé en temps scolaire ?

Et qu'en sera-t-il de ces dispositifs à la rentrée de septembre, seront-ils toujours présents ? Pour la première fois, l'existence d'intervenants extérieurs dans les écoles pendant le temps scolaire ne correspondra plus à un besoin pédagogique précis identifié par les équipes et validé par leur hiérarchie, mais serait imposable par les municipalités. Les initiales signifient Sport, Santé, Culture et Civisme : va-t-on vers le licenciement des professeurs de sport, de biologie, d'arts plastique pour privilégier l'enseignement par des personnels gérés par les communes ? Les communes seront-elles nos prochains employeurs ? Des animateurs peuvent-ils remplacer des professeurs ?

Nouveau sujet, inquiétude encore : la reprise s'est généralement effectuée de façon satisfaisante dans les communes où la concertation a été effective entre la municipalité et les écoles. Elle a été plus compliquée, voire chaotique, lorsque cette coopération n'était pas présente. C'est ainsi qu'à Chalon sur Saône, les équipes ont dû « naviguer à vue », et enchaîner ordres et contre-ordres en direction des familles pour essayer de suivre la communication fluctuante de leur maire. Résumons brièvement : le 3 mai, un communiqué de Monsieur le Maire, écrivait : « Un véritable scandale sanitaire et administratif est en train de se produire sous nos yeux » ; et M. Platret refusait d'ouvrir les écoles. Le 22 mai, sans avertir les écoles, le maire annonçait une réouverture sous conditions très strictes des écoles de Chalon le 2 juin avec des effectifs très limités. Les équipes pédagogiques ont alors prévenu chaque famille de cette reprise, créant des groupes de 8 à 10 élèves et organisant un calendrier pour les jours où ils pourraient être présents. Coup de théâtre le 28 mai au soir où il est proposé d'accueillir 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle. Que penser d'un tel mépris des équipes enseignantes et d'une absence complète de reconnaissance du travail effectué ?

Cet exemple chalonnais est emblématique du climat délétère créé par la communication ministérielle en direction des enseignants : lorsqu'un parent écoute une intervention de M. Blanquer indiquant que tous les élèves ont vocation à revenir à l'école, il le prend au mot et va frapper à la porte de l'école de son enfant. Qui rend-il responsable d'une réponse décevante, indiquant un accueil parcellaire ? Les incohérences d'une parole étatique qui annonce une reprise massive tout en maintenant le goulet d'étranglement d'un protocole strict, limitant de fait les possibilités d'accueil sur le terrain ? Non, il incrimine l'école locale et son organisation, et il proteste contre des enseignants « qui n'obéissent pas à leur ministre » ! Il n'est pas acceptable que les personnels se trouvent pris entre le marteau et l'enclume d'injonctions contradictoires, et se voient reprocher un état de faits qui leur est imposé par le respect de la réglementation !

Dernier sujet, inquiétude toujours : les collèges et lycées viennent de rouvrir leurs portes et là encore, on voit que les rêves du ministre ne se réalisent pas et que les chefs d'établissements doivent faire face à des difficultés accrues. Contrairement aux discours officiels, le nombre d'élèves accueillis dans le 2<sup>nd</sup> degré est très faible, et bien moindre que ne le prévoyait les résultats d'enquêtes aux parents des élèves. Cela engendre de nouveaux problèmes : le cumul du travail présentiel et distanciel pour les professeurs, des listes de présence des élèves peu fiables, un fonctionnement aléatoire de la demi-pension avec des frais de facturation à gérer, des manuels scolaires rendus ou à rendre à une date difficile à établir, une gestion complexe des dossiers d'inscription pour préparer la rentrée de septembre...

Directeurs, 2S2C, réouvertures des établissements secondaires : c'est vers l'avenir que cette lecture du présent veut nous projeter. Ce mois de juin est une étape de bilan pour préparer la rentrée de septembre qu'il faut envisager avec toutes les incertitudes que l'on peut avoir. Mais nous ne voulons pas revivre les improvisations stressantes de cette année, c'est pourquoi nos interrogations sont multiples. Hormis notre demande concernant les directeurs et nos questionnements sur les 2S2C et à la lumière de la période écoulée, différents points nous semblent à envisager en vue de cette rentrée :

- Le suivi des familles a été très important pendant la période de la fermeture des écoles et des établissements, mais le décrochage d'une partie des élèves a été important. N'est-il pas temps de réfléchir, avec les collectivités, aux moyens pour limiter le décrochage lors des périodes de crise en prévoyant à l'avance des canaux pour maintenir un lien, que ce soit par le biais de livreurs, de la Poste ou au sein de tiers-lieux où l'on peut accompagner les élèves et les familles ?
- Accompagner les élèves à distance ne s'improvise pas, des ressources doivent être élaborées pour aider les personnels à mettre en place un accompagnement pédagogique à distance. Le travail de suivi des élèves nécessite aussi l'équipement des personnels en téléphones, voire en ordinateurs professionnels. L'utilisation par les enseignants de leur matériel personnel ne peut pas être pérennisée comme quelques chose de normal, encore moins lorsqu'elle est rendue intensive par les circonstances !
- Les élèves EBEP ou en situation de handicap et leurs familles se sont sentis particulièrement isolés pendant la crise mais également leurs enseignants pour qui les moyens à distance sont d'autant plus difficiles à mettre en œuvre. Est-il prévu un dispositif local particulier prenant en compte les spécificités de ces élèves, en particulier en cas d'un nouvel épisode de confinement ? Pour prolonger cette idée il faut revoir les moyens de remplacement - actuellement inexistant - pour les AESH : ceux en situation de vulnérabilité à l'égard du COVID mais également les personnels en congé maladie ordinaire.
- Les orientations du plan de prévention académique des risques psycho-sociaux vont-elles être revues pour prendre en compte la situation difficile vécue par beaucoup de collègues, en particulier l'isolement des personnels avec la rupture des collectifs de travail ?

Pour terminer, nous saluons, Monsieur le directeur académique, la qualité du dialogue social dans notre département, par la mise en place régulière d'instances exceptionnelles pendant toute cette période de crise.

Merci de votre attention

Vos représentants UNSA Education : Françoise Everitt, Nicole Méline, Vincent Perrot